



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 43

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. TEITSMA voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 222 — *Loi modifiant la Loi sur l'inscription des lobbyistes/The Lobbyists Registration Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. GERRARD, KINEW, WIEBE et SALA ainsi que M^{mes} SMITH (Point Douglas) et NAYLOR interviennent. M. BUSHIE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} MORLEY-LECOMTE présente la proposition suivante :

Proposition n° 17 : Célébration des jardiniers d'arrière-cour et communautaires

Attendu :

que les jardiniers manitobains ont appuyé la création de leur propre section régionale de l'association des maîtres jardiniers;

que la pandémie de COVID-19 a suscité un regain d'intérêt pour le jardinage d'arrière-cour à titre de passe-temps;

que les jardinerie locales ont observé une forte augmentation des ventes de plantes et de semences au printemps 2020;

que de nombreux groupes de jardiniers bénévoles ont observé une hausse marquée du nombre d'activités de participation communautaire, ce qui a favorisé la viabilité communautaire et un sentiment d'appartenance à la collectivité;

que les jardiniers bénévoles ont contribué à l'embellissement des lieux publics comme la Maison-Riel, le couloir de verdure Bishop Grandin et la cour du Cancer Centre of Hope d'Action cancer Manitoba;

que plus de 15 initiatives provinciales de culture de plantes indigènes et de pollinisation figurent parmi les projets de jardinage bénévole;

que le jardinage d'arrière-cour peut assurer la sécurité alimentaire des Manitobains et leur apprendre à récolter de la nourriture pour eux-mêmes et leur communauté;

que les jardiniers locaux contribuent à la protection de l'environnement en créant des habitats pour les abeilles et réduisent la quantité d'aliments transportés sur de grandes distances étant donné qu'ils cultivent des fruits et légumes près de chez eux;

que de nombreux nouveaux jardiniers sont jeunes,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse les jardiniers débutants et chevronnés qui sont revenus à leurs racines et qui ont poursuivi les traditions agricoles du Manitoba tout en embellissant les collectivités de la province.

Il s'élève un débat.

M^{me} MORLEY-LECOMTE intervient.

MM. ALTOMARE, PIWNIUK, GERRARD, SMOOK et SMITH (Lagimodière) posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. ALTOMARE et PIWNIUK, U. ASAGWARA ainsi que MM. GERRARD et SMOOK interviennent. M. BRAR exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Avant l'examen des affaires courantes, M^{me} la *ministre* GORDON soulève une question d'outrage au sujet des commentaires « vous, les colonisateurs, devriez avoir honte » [TRADUCTION] faits par M^{me} FONTAINE au cours du débat sur la deuxième lecture du projet de loi 56 le soir du 25 mars 2021. Elle allègue également que la députée a manqué de respect envers l'autorité du président adjoint et termine son intervention en proposant que l'on demande à la députée de St. Johns de présenter ses excuses à l'Assemblée pour son manque de respect envers l'autorité de la présidence et pour son outrage à l'Assemblée.

M^{me} FONTAINE et M. GERRARD interviennent. La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

La présidente dépose le rapport annuel de la Commission de régie de l'Assemblée législative pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

(Document parlementaire n° 67)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. GUENTER, M^{me} FONTAINE, M. le *ministre* SCHULER, M^{me} LATHLIN et M. GERRARD font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M^{me} ADAMS — Demande visant à exhorter la ministre des Familles et le gouvernement provincial à annuler la réduction visant les montants que reçoivent les bénéficiaires de l'allocation-logement transférable et à exhorter la ministre des Familles et le ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à comprendre que la réduction de ces allocations que reçoivent les personnes les plus vulnérables de la société leur fera subir de graves difficultés financières et qu'elle aura surtout des effets dévastateurs de longue durée sur leur bien-être.

U. ASAGWARA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. BUSHIE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M^{me} LATHLIN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. MOSES — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. SALA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. SANDHU — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. WASYLIW — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. le *ministre* FRIESEN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 50 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'aide juridique du Manitoba/The Legal Aid Manitoba Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. PIWNIUK, MOSES et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* FRIESEN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 31 — *Loi sur la modernisation de la réglementation des courses de chevaux (modification de la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et de la Loi concernant les prélèvements sur les mises de pari mutuel)/The Horse Racing Regulatory Modernization Act (Liquor, Gaming and Cannabis Control Act and Pari-Mutuel Levy Act Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. JOHNSTON et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de l'amendement apporté au projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

M. GERRARD propose que le projet de loi 24 soit amendé, dans le paragraphe 25.2(1) figurant à l'article 6 :

a) par substitution, au passage introductif, de « À la demande de la Société, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par règlement : »;

b) par adjonction, après l'alinéa b), de ce qui suit :

b.1) préciser les cas où des praticiens à exercice restreint doivent être supervisés par un avocat;

Il s'élève un débat.

M. GERRARD et M. le *ministre* FRIESEN interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

M. le *ministre* FRIESEN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN, M^{me} FONTAINE et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

La séance est levée à 16 h 54, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger